

Il est peut-être intéressant de rappeler comment se déroulent ces contrôles.
Le contrôle alcoolémie se compose de deux parties : la détection et l'analyse.

Avant tout, sachez que vous avez le droit d'attendre 15 minutes avant d'effectuer votre test haleine. Les policiers sont par ailleurs obligés de vous informer de ce droit.

En cas de refus, vous serez d'office considéré en état d'imprégnation alcoolique («P») avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. Nous y reviendrons.

Lors du test, l'appareil mentionnera 3 résultats possibles :

- **S (Safe) :** Votre taux d'imprégnation est **inférieur à 0,22 mgd'alcool/ litre d'air**
- **A (alarme) :** vous êtes positif ! Votre taux est **compris entre 0,22 et 0,35 mg/l**
- **P (positif) :** vous êtes positif ! Votre taux est **supérieur à 0,35 mg/l**.

Dans les deux derniers cas, vous ne pouvez plus conduire et devrez vous soumettre à l'analyse d'haleine qui confirmera ou infirmera le résultat du test.

L'analyse d'haleine s'effectue au moyen du même appareil mais, à l'issue du souffle, il est introduit dans une valise (photo) permettant de lire la valeur exacte de votre imprégnation alcoolique. C'est cette mesure qui sera prise en compte pour la rédaction du procès verbal.

A votre demande, souffler une troisième fois est possible et constituera une seconde analyse. Si les résultats sont concordants, la valeur la plus petite des deux souffles sera retenue.

A noter qu'il se peut qu'un test soit «A» et que l'analyse soit «S». C'est bien évidemment le «S» qui comptera et n'entraînera pour le conducteur aucune mesure particulière.

Quelles conséquences immédiates en fonction des résultats ?

S : Aucune mesure particulière et vous pourrez reprendre la route ! Vous aurez peut-être même droit à un porte clé BOB !

A (concentration entre 0,22 et 0,35 mg/l) :

- Interdiction de conduire pour une durée de 3 heures. Votre permis de conduire sera retenu par l'agent verbalisant

- Sans dommage à des tiers et moyennant votre accord, une perception immédiate de 137,50€ vous sera proposée et éteindra l'action publique. En cas de refus de payer, le dossier sera transmis au parquet pour être présenté au juge.

P (concentration supérieure à 0,35 mg/l) :

- Interdiction de conduire pour une durée de 6 heures. Votre permis de conduire sera retenu par l'agent verbalisant.

- Au-delà d'un certain seuil d'imprégnation, le policier prendra contact avec le magistrat de

service pour un éventuel retrait immédiat du permis de conduire. Ce retrait sera généralement de 15 jours voire ... plus.

Dans le cas (**P**), vous devrez effectuer un nouveau test haleine avant de récupérer votre permis. Ce test devra être négatif. Si tel n'est pas le cas, une nouvelle interdiction de conduire sera appliquée en fonction du taux d'imprégnation constaté.

Cas particulier de la prise de sang

Elle reste une exception. Elle sera effectuée dans des situations bien précises comme : éthylotest et/ou éthylomètre indisponible, impossibilité pour le contrevenant de souffler, à titre de contre-expertise à la demande du contrevenant, résultats contradictoires après trois analyses d'haleine,...